

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3358**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 130, rue de la République et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'immeuble dénommé Les Barges

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M. Julien-Laferrrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 9 juillet 2012**Décision n° B-2012-3358**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 130, rue de la République et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'immeuble dénommé Les Barges**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu située 130, rue de la République à Vaulx en Velin, appartenant au syndicat des copropriétaires de l'immeuble dénommé Les Barges, et nécessaire à la création d'une voie nouvelle.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 537 mètres carrés environ à détacher d'une propriété cadastrée sous le numéro 22 de la section AP, libre de toute location ou occupation.

Aux termes du compromis, le syndicat des copropriétaires de l'immeuble dénommé Les Barges céderait ledit terrain au prix de 75 € le mètre carré, soit un total de 40 275 € pour 537 mètres carrés ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 40 275 €, soit 537 mètres carrés à 75 € le mètre carré, d'une parcelle de terrain nu à détacher d'une parcelle cadastrée sous le numéro 22 de la section AP, située 130, rue de la République à Vaulx en Velin et appartenant au syndicat des copropriétaires de l'immeuble dénommé Les Barges et nécessaire à la création d'une voie nouvelle.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée sur l'opération n° 0P17O2208, le 25 octobre 2010 pour la somme de 290 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer en 2012 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 2112 - fonction 824 - opération n° 0P17O2208, à hauteur de 40 275 € pour l'acquisition et de 1 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.